

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 23 Janvier 2025

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Présents : Mmes FACHE Valérie, SOLINAS Michelle, MERLIER Michèle, SAUNIER Clémence et MM LENZI Joseph,

Absents excusés : Mme Béatrice ROLLAND, et MM BEAUX Jean-Christophe, BOUSSEMART Christian, PICARDI Robert (procuration à Joseph LENZI), FURET Lionel (procuration à Mme Francine MICHEL)

Secrétaire de Séance : Mme FACHE Valérie

Délibérations

Acquisition de l'annexe de la CCSPVA, située au quartier du Claps

Madame le Maire rappelle que suite à la loi Notre qui imposait la fusion des communautés de Communes, la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) est devenue propriétaire du local administratif de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon, situé au 2, rue de l'école, Quartier du Claps à Espinasses.(parcelle N° B2899)

Ce bien immobilier construit en 2008, est composé de bureaux avec chauffage au gaz, climatisation, huisserie double vitrage en aluminium, d'un atelier et garages au sous-sol et d'une aire de stationnement.

Considérant que le personnel administratif de La nouvelle Communauté de Communes s'est déporté à la Bâtie Neuve ce bâtiment n'a plus d'intérêt communautaire, aussi la CCSPVA, après en avoir délibéré lors de son conseil du 10 décembre 2024 (N° 2024/20) se propose de nous le vendre pour un montant de de 270 000 euros, estimé par le service des domaines à 309 400 euros. Le paiement est prévu en trois versements de 90 000 euros en janvier 2025, 2026 et 2027, hors frais de notaire.

Considérant l'occupation actuelle de ce bâtiment par les services technique et administratif de la gestion locative des logements de la Cité du Claps, Madame le Maire propose à son Conseil de valider cette acquisition. Tout en précisant que ce bâtiment a vocation administrative, sociale ou culturelle pour le bien public, elle ajoute qu'elle ne prévoit pas le transfert de l'actuelle mairie dans ces locaux, contrairement à ce qui est stipulé sur la délibération de la CCSPVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, valide cette acquisition et autorise Madame le Maire à signer tout acte et document nécessaires à l'acquisition de ce bâtiment.

Convention pour un service civique avec l'association « Solidarité Séniors »

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par l'Association « Service civique Solidarité Civique » (SC2S) afin de permettre à Melle Léna, résidente à Espinasses, d'exécuter 8 mois de service civique sur la Commune, à dater du 1^{er} février 2025, à raison de 28 heures/semaine,

pour rompre l'isolement des personnes âgées, créer des liens sociaux et intergénérationnels, par le biais de rencontres et d'activités diverses.

Elle sera encadrée par deux tutrices Mmes Laurence Picot, bibliothécaire et Michelle Solinas, conseillère municipale, qui se sont engagées à effectuer la formation préalable à leur fonction.

La rémunération de l'agent civique est de 620 euros mensuels, 504 euros étant pris en charge il restera à charge de la Commune le reliquat qui sera versé à l'Association, la mairie n'étant pas encore agréé « service civique »

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte de conventionner avec l'association « Solidarité Séniors » et autorise Madame le Maire à signer tout document permettant l'accueil de Léna, pour sa mission sus définie.

Convention avec le SIVU de CHAUSSETIVES pour l'exploitation du service d'eau potable

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de CHAUSSETIVES est gestionnaire de l'eau potable pour les Communes d'Espinasses et Rousset, pour le hameau de Gréoliers de la Commune de Rochebrune et pour la Plaine de la Commune de Théus. Le captage s'effectue à CHAUSSETIVES, propriété de La Commune d'Espinasses.

Sa Présidente, Clémence SAUNIER, expose que le SIVU va procéder à des travaux de forage pour le remplacement des pompes hydrauliques, ce qui suppose l'autorisation de la Commune et nécessite une convention d'exploitation, jointe en annexe, dont elle fait lecture.

Cette convention autorise les travaux et garantit la conservation des périmètres actuels jusqu'à leur révision après travaux,

Elle est donc conclue pour une durée de deux ans, et sera renouvelée après cette échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité, cette convention.

Questions diverses

Travaux du Claps :ouverture d'un accès piétons

Pour faciliter la récupération des eaux usées des logements Sud qui vont être rénovés, il est prévu un nouveau passage du réseau en limite des terrains Brun Filly, qui rejoindra le regard de l'avenue de l'hôtel. Il est proposé à cette occasion de créer un accès piéton de 1m60 de large, facilitant l'accès aux commerces et services de l'avenue de Serre-Ponçon. Le conseil valide ce projet et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires des terrains.

Rénovation salle des fêtes suite au contrôle de sécurité : Les rideaux des fenêtres ne correspondant plus aux normes antifeu exigées seront changés. Le conseil approuve le devis de Moutte au prix de 3028 € TTC pour le changement des rideaux de toutes les baies vitrées petite et grande salle et cuisine.

Mise aux normes de la nouvelle sonorisation : les travaux se dérouleront en juillet ou août lors des vacances scolaires.

Mur de Chantossel

Sa construction est prévue courant du mois de février.

Réparation du regard eaux pluviales situé sur le trottoir de la maison de retraite

L'entreprise RV Tp sera relancée pour mener à terme cette réparation.

Projet de création d'un SPANC au hameau de Vières

Les résidents du hameau de Vières ont obligation de refaire leurs installations de récupération des eaux usées. Ils proposent, par courrier co-signé, « une solution collective, dont ils prendront en charge le financement » et demande à la Mairie de s'associer à ce projet afin qu'elle soit partie prenante pour déterminer « le lieu d'implantation et l'équipement qui ne peut se situer qu'en aval du hameau ». Le Conseil accepte cette proposition, en informera la CCSPVA qui a la compétence SPANC et rencontrera les résidents ce printemps 2005, comme demandé dans ce courrier.

Pôle Santé :

M. Dinh Hung ostéopathe libère son local, son remplaçant sera à mi-temps jusqu'au mois de juin et exercera ensuite à temps complet.

Mesdames Youness et Guichard, psychothérapeute et ergothérapeute qui partageaient un local souhaitent, en raison de l'augmentation de leur patientèle, avoir chacune un cabinet. Il sera donc fait un bail à Madame à Mme Guichard qui louera le cabinet 2 et un avenant modificatif à celui de Mme Youness.

L'Association Salsa piquante renouvelle sa demande de prêt de la salle des fêtes du 20 au 27

Juillet et s'engage, en contrepartie à une animation le mercredi des festines. L'association organisera un concert le samedi soir, avec buvette et restauration, sur la place du monument aux morts. Il sera cette année, demandée à l'Association : une participation plus active lors des Festines, un affichage qui annonce leur concert ET celui des festines, une attention plus grande aux économies d'énergie en laissant fermées les issues de secours, de prendre contact avec le centre aéré pour une éventuelle collaboration.

Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

Madame Gabrielle Raynal, proposera à une classe d'une quinzaine d'étudiants en Master 2, de l'ENSAM, un cours sur l'environnement et l'architecture à partir de la Cité du Claps. Ils seront deux jours durant à Espinasses, au mois de septembre ou octobre, à charge pour la mairie d'assurer leur hébergement. Le conseil accepte ce projet.

Des dates à retenir :

Préparation du budget mercredi 29/01 de 11h30 à 14h00 et lundi 3/02 de 9h à 12h

Vœux du Maire : Vendredi 31 janvier à 19 heures

Théâtre :

In petto lundi 27/01 à 19 h 30

Cendrillon Dimanche 16/02 à 17h

Ciné vadrouille : Dimanche 23 février

15h : Sauvage (enfants)

17h : Conclave

